

En Corse, un couple de troglodytes allemands expulsé manu militari de leurs grottes

PIANOTTOLI-CALDARELLO (AFP) - Un couple de troglodytes allemands qui vivait en autarcie depuis 25 ans dans des grottes du sud de la Corse, a été expulsé pour permettre à la propriétaire du terrain de récupérer son bien, actuellement inconstructible.



Reinhard, le 27 novembre 2007 devant la grotte qu'il occupe avec sa compagne près de Pianottoli-Caldarello (Corse-du-Sud) (© AFP - Stephan Agostini)

La menace d'expulsion qui pesait depuis des mois sur Reinhard Treder, 66 ans et sa compagne Michaëla, installés à Pianottoli-Caldarello, à une dizaine de km de Bonifacio, avait été amplement médiatisée en Allemagne et en Corse.

Depuis son installation dans l'île, ce couple d'un autre temps et hors du monde, résolument hostile au progrès, refuse les machines et vit comme au XIXe siècle: pas de commodités, pas de télévision ni d'électricité. La lumière est fournie par des lampes à pétrole et des bougies qu'il fabrique.

"Vendredi à 06h30 les gendarmes sont arrivés avec un huissier et des amis de la propriétaire équipés d'un bulldozer et de masses; ils nous ont laissé un peu de temps pour prendre quelques affaires et ont tout détruit", raconte Reinhard à l'AFP.

"Je ne comprends rien à cette femme, elle dit que son terrain est nu et elle fait détruire les cabanes que nous avons montées; je ne comprends pas non plus pourquoi les gendarmes ont protégé les destructeurs, laissé faire ce vandalisme mais interdit à nos amis et à la presse de pénétrer sur le terrain", ajoute-t-il.

Le sol est jonché d'éclats de verre. Tout ce que les deux troglodytes n'ont pas pu prendre ou ont oublié: baignoire, guitares... a été consciencieusement écrasé à la masse afin, visiblement, que rien ne puisse être récupéré.

Bertrand D'Ortoli, un avocat qui tente de les aider s'étonne: "j'avais déposé un recours devant un juge de Sartène; j'en avais informé le sous-préfet par téléphone et par voie d'huissier; il m'avait affirmé ne pas vouloir +pousser les feux+ et voilà que sans attendre la décision du juge, il ordonne l'expulsion".

"Tout cela s'est fait dans une extrême brutalité, avec une main de fer, contre de pauvres gens alors que la justice fait preuve de beaucoup plus de mansuétude quand il s'agit de gens fortunés", ajoute-t-il en annonçant le dépôt d'un "recours indemnitaire" en faveur des deux expulsés.

Reinhard Treder est arrivé à Pianottoli-Caldarello en novembre 1982. Il dort quelques temps dans des ruines avant d'être pris en sympathie par un paysan, Simon, qui le laisse s'installer sur un de ses terrains, une colline parsemée de grottes et d'abris formées par de gros rochers.

Avec sa compagne, il débroussaille le maquis, plante, cultive, élève quelques animaux et fait du troc avec ses voisins auxquels il donne un coup de main pour les récoltes et les gros travaux.

A la mort du propriétaire auquel il verse un petit loyer, les héritiers décident de les laisser tranquilles, avant de tenter de les chasser.

Leur bail verbal est ignoré des juges. Ils sont condamnés par toutes les instances mais, persuadés de leur bon droit, ils ne songent pas à contester les jugements.

Dépourvus de tout, ils n'ont rien pour vivre. La Mutualité sociale agricole a refusé de les affilier jugeant leur exploitation trop petite et les services sociaux leur refusent le RMI au motif qu'ils sont agriculteurs.

"Je retournerai sur cette colline, je n'ai nulle part d'autre où aller", affirme Reinhard qui campe depuis vendredi sur la parcelle de terre d'un ami.

"Pourquoi un tel acharnement, ce terrain est situé dans le couloir d'atterrissage de l'aéroport de Figari, il est en principe définitivement inconstructible", s'interroge Me D'Ortoli.